

L'ÉCOLE EXPRESS

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du directeur général.....	1
La force d'une équipe.....	1
Les sessions d'accréditation instructeur – Bilan et perspectives.....	2
Matières dangereuses – Opération.....	3
Une nouvelle présentation pour le Guide de l'instructeur.....	4
Agent de recherche : une passion.....	4
Prix national en matière de formation en sécurité incendie.....	6
Bien comprendre les sauvetages techniques.....	7

Le mot du directeur général

Par Michel Richer

Bonjour à tous,

En ce début de la nouvelle année, j'ai le plaisir de vous transmettre **L'ÉCOLE EXPRESS**, qui présente l'évolution des dossiers majeurs, soit : les sessions d'accréditation des instructeurs, le programme de formation en matières dangereuses opération, une nouvelle formation appelée **dépART**, le guide de l'instructeur, le rôle d'un agent de recherche à l'École, la suite du dossier en sauvetages techniques, et finalement le lancement du prix national de formation en sécurité incendie.

Vous allez constater, dans chacun de ces dossiers, le professionnalisme et la rigueur que l'École

et ses partenaires y consacrent, et cela afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des services de sécurité incendie du Québec.

En terminant, je vous invite fortement à prendre connaissance sur notre site Internet des dernières nouvelles et des nouveaux livres et produits disponibles dans la boutique en ligne. De plus, si vous avez des commentaires et suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec les membres de notre équipe, par téléphone ou par courriel.

Bonne lecture ! ✕

La force d'une équipe

Par Claude Beauchamp, directeur des opérations

Le milieu de la sécurité incendie du Québec est reconnu pour son dynamisme et l'atteinte des obligations de qualification professionnelle telles que fixées par la réglementation provinciale en est une preuve dont toutes et tous peuvent être fiers. Les services de sécurité incendie poursuivent leurs objectifs de professionnalisation et s'engagent maintenant dans de nouveaux défis, par exemple celui de la formation continue ou celui des équipes régionales de sauvetage technique.

À l'écoute du milieu, l'équipe pédagogique de l'École travaille constamment à mettre en place des programmes qui soutiennent le milieu québécois dans ses démarches. Ainsi, c'est avec fierté que l'École lançait en janvier dernier son *Programme de développement professionnel des instructeurs en sécurité incendie*. Forte de l'appui de l'Association des pompiers instructeurs du Québec (LAPIQ), l'École répond ainsi à des demandes répétées de la part des instructeurs qui souhaitent obtenir davantage de support dans leur développement. Les détails de ce programme sont disponibles sur le site web de l'École, tandis que le registraire

de l'École, Stephen Valade, vous propose dans son texte un bilan des accréditations. Dans le cadre de ce programme, l'École innove par sa nouvelle série de formation **dépART** en offrant la première formation de développement professionnel offerte aux instructeurs. C'est l'objet du texte de notre coordonnateur de programmes, Marc Plamondon.

L'équipe pédagogique travaille aussi constamment à la révision des programmes de formation afin d'en assurer la qualité et l'adéquation aux normes NFPA qui les sous-tendent. Ainsi, l'équipe a révisé le programme *Pompier I* et des travaux importants ont été menés pour revoir le cours *Matières dangereuses – Opération* et le programme de *Désincarcération*. Ces travaux ont généré de belles réflexions qui ont eu pour objectif de créer une nouvelle facture aux publications de l'École. Déjà engagée dans le renouvellement de ses outils de formation avec la collection Excellence.exe,

Au service du milieu
de la sécurité incendie
depuis **10 ans!**



l'équipe pédagogique a développé de nouveaux manuels et de nouveaux guides destinés aux instructeurs. C'est le propos de l'article de notre conseillère pédagogique, Claudine Dupré.

À chaque semaine, l'École reçoit plusieurs demandes d'éclaircissement ou de précision relativement à la compréhension de normes, de références ou des meilleures pratiques. En plusieurs occasions, il faut consulter plusieurs sources de référence afin de donner la meilleure réponse. Le texte de notre agent de recherche, Michel Sabourin, vous propose une incursion imagée et personnelle dans ses fonctions de travail.

Le dossier des sauvetages techniques est certes complexe et l'École poursuit ses travaux relativement à la norme NFPA 1006. À chaque semaine, des responsables des services de sécurité incendie de partout dans la province contactent

l'équipe pédagogique pour obtenir de l'information, par exemple, à propos de l'organisation des équipes de sauvetage technique ou encore à propos des exigences des normes. Notre coordonnateur de programmes, Christian Grand'Maison, poursuit dans ce numéro sa série d'articles sur le thème des sauvetages.

Veiller à la qualité, la cohérence et la pertinence de la formation qualifiante en sécurité incendie est un travail colossal et le leadership de l'équipe pédagogique ne se dément pas. Au-delà de leur enthousiasme, c'est aussi la détermination de tout le personnel de l'École à soutenir le milieu incendie québécois qui fait que votre École est citée en exemple un peu partout en Amérique du Nord.

Bonne lecture! ✎

Les sessions d'accréditation instructeur – Bilan et perspectives

Par Stephen Valade, registraire

Tel que le Règlement provincial le prévoyait, les pompiers embauchés entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2004 avaient jusqu'au 1^{er} septembre 2008 pour atteindre la qualification de *Pompier I* ou *Pompier II*, selon le cas.

Pour la révision de ses programmes, en parallèle aux exigences du Règlement, l'École doit aussi prendre en compte les travaux de la NFPA qui met à jour ses normes aux cinq ans. Dans la situation des programmes *Pompier I* et *Pompier II*, cette mise à niveau a été faite en 2008, moment où l'École a amorcé une mise en chantier pour mettre à jour ses deux programmes. Une fois la révision complétée, l'École s'assure de transmettre les informations nécessaires aux instructeurs afin qu'ils puissent donner la meilleure formation aux élèves.

Ainsi, les premières sessions d'accréditation d'instructeurs ont débuté en 2009 en auto sauvetage à la suite de la révision du programme *Pompier I*. À la demande du milieu qui souhaite atteindre un niveau supérieur d'enseignement, des sessions de formation continue et des sessions d'accréditation d'instructeurs ont été rendues disponibles au cours de la dernière année et le nouveau calendrier des sessions du printemps 2011 est maintenant rendu disponible sur le site web de l'École.

Bilan juillet à décembre 2010

Au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, l'École a organisé 22 sessions d'accréditation d'instructeurs dans plus de 20 municipalités des différentes régions du Québec. Ainsi, plus de 15 sessions de mise à jour du programme *Pompier I* de l'édition 2008 ont permis de requalifier plus de 200 instructeurs alors que deux sessions ont permis de qualifier 25 nouveaux instructeurs.

Cinq régions ont également été visitées depuis le 1^{er} juillet 2010 pour former 65 instructeurs supplémentaires en auto sauvetage.

Le programme *Pompier I* édition 2008 est maintenant disponible sur l'ensemble du territoire québécois et les travaux des prochaines semaines porteront sur la formation *Matières dangereuses opération* et le programme *Pompier II* édition 2008.

Perspectives 2011

Pour la période de février à juin 2011, l'École a ouvert 17 sessions d'accréditation dans quatre cours de formation: *Désincarcération*, *Matières dangereuses - Opération*, *Pompier I* édition 2008 et *Opérateur de véhicule d'élévation*. Ce calendrier permet à plus de 230 personnes de se qualifier dans l'un ou l'autre des programmes de l'École.

Près de 72 places ont été ouvertes dans six sessions de réaccréditation en *Désincarcération* alors que 20 places ont été ouvertes pour de nouveaux instructeurs.

Pour ce qui est des *Matières dangereuses opération*, 48 places en réaccréditation sont maintenant ouvertes alors que 24 places sont offertes pour de nouveaux instructeurs.

Malgré les efforts consentis au programme *Pompier I* édition 2008 au cours de la dernière année, 40 places ont été ouvertes pour les instructeurs qui n'ont pas eu l'opportunité d'assister à une session de réaccréditation alors que 20 places ont été ouvertes pour de nouveaux instructeurs.

Enfin, 10 places ont été ouvertes pour de nouveaux instructeurs pour le cours *Opérateur de véhicule d'élévation*.

Pour connaître tous les détails concernant les sessions d'accréditation 2011, consultez le site web de l'ÉNPQ <http://www.ecoledespompiers.qc.ca/freepage.php?page=14.124>. ✎



Matières dangereuses – Opération

Par Marc Plamondon, coordonnateur de programmes

À titre de coordonnateur de programmes responsable des normes NFPA 1001 et 472, mon rôle à l'École consiste à faire en sorte que les programmes *Pompier I*, *Pompier II* et *Matières dangereuses* répondent aux attentes du milieu québécois tout en respectant les paramètres des normes de qualification professionnelle. À cet égard, la formation sur les matières dangereuses a été révisée puisque la formation *Matières dangereuses - Opération (MDO)*, d'une durée de 30 heures, a été déplacée du programme *Pompier II* au programme *Pompier I*. MDO est maintenant un pré requis à la qualification *Pompier I*. Ce changement issu des exigences de la nouvelle édition de la norme NFPA 1001, correspond en fait à de nombreuses demandes des services de sécurité incendie québécois visés par la qualification *Pompier I* qui souhaitaient que les compétences de leur personnel en matières dangereuses incluent MDO.

Par contre, il est important de noter que les compétences des cours *Liquides inflammables et Gaz inflammables* (avec l'arbre de propane) demeurent au programme *Pompier II*.

Accréditation des instructeurs pour Matières dangereuses, OPÉRATION, édition 2008

Pour enseigner MDO à l'intérieur du programme *Pompier I*, les instructeurs doivent être accrédités pour ce cours spécifiquement. Il n'est pas nécessaire d'être Instructeur *Pompier I* pour être Instructeur MDO.

Comme la formation de MDO a été mise à jour, les personnes qui sont **actuellement** accréditées Instructeur MDO de l'ÉNPNQ doivent assister à une session de réaccréditation. Cette rencontre d'une durée de 8 heures permettra aux instructeurs de mieux

comprendre les nouveautés pédagogiques et le contenu du cours.

Dans le cas où vous possédez la formation de *Matières dangereuses - Opération* et que vous désirez devenir instructeur pour ce cours, des sessions d'accréditation d'une durée de 16 heures seront organisées.

Ces sessions d'accréditation de l'ÉNPNQ seront menées

par M. Rock Lapierre, du Service des incendies de Montréal. M. Lapierre a aussi travaillé à la conception de la deuxième édition du *Manuel d'intervention en matières dangereuses* de l'ÉNPNQ.

Rappelons que toute session d'accréditation ou de réaccréditation de l'ÉNPNQ donne des unités de formation continue dans le cadre du Programme de *développement professionnel des instructeurs en sécurité incendie*.

L'École innove grâce à la formation *dépART*

L'École recherche constamment des moyens pour soutenir le milieu incendie québécois dans ses efforts constants de professionnalisation. À cet égard, l'École innove en proposant une nouvelle série de formations appelée *dépART*. Ces formations visent le développement professionnel et le perfectionnement dans les règles de l'art de la sécurité incendie.

La première formation *dépART* que l'École offre s'inspire de programmes américains et européens connus sous l'appellation *Train-the-Trainer* ou formation de formateurs.

La première formation *dépART* offerte par l'École s'adresse aux personnes désirant devenir *Instructeur MDO*, mais qui n'ont pas suivi une formation en *Matières dangereuses de niveau Opération*. Une formation spéciale de 40 heures permettra de suivre la formation et d'obtenir l'accréditation d'instructeur MDO. L'instructeur sera M. Rock Lapierre.

ROCK LAPIERRE

- Pompier au Service des incendies de Montréal depuis 1992
- Membre de l'équipe d'interventions de matières dangereuses depuis 11 ans :
- Coordonnateur de la formation de l'équipe
- Instructeur au programme de formation chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN-E) pour les premiers intervenants, au collège canadien de gestion des urgences (2006 - 2009)
- Expert de contenu pour l'École des pompiers du Québec (ENPQ)
- Enseignant à l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ)
- Pompier temps partiel au service des incendies de St-Antoine des Laurentides de 1994 - 2002

Cette formation *dépART* aura lieu les 8, 9, 10, 29, 30 avril et 1^{er} mai à Beloeil. Je vous invite à visiter le site Internet de l'École pour en connaître tous les détails.

Manuel Matières dangereuses de l'ÉNPNQ

L'ÉNPNQ est fier d'annoncer la publication de la deuxième édition de son *Manuel d'intervention en matières dangereuses*. Ce manuel sera désormais inclus dans le Guide de l'élève du programme *Pompier I* et servira de référence pour les cours *Matières dangereuses - Sensibilisation* et *Matières dangereuses - Opération*. Ce manuel comprend 350 pages (100 de plus que l'édition précédente) et a été bonifié, entre autres, par l'ajout de photos, de fiches de procédures, de questionnaires formatifs, etc. Le manuel est disponible à la Boutique de l'ÉNPNQ au coût de 95,00\$. ☐



Une nouvelle présentation pour le Guide de l'instructeur

Par Claudine Dupré, conseillère pédagogique

Les instructeurs qui assisteront aux sessions d'accréditation données à partir de février 2011 se verront remettre un nouveau document conçu pour les soutenir dans la préparation et l'enseignement de leur cours. Le Guide de l'instructeur est un nouvel outil qui s'inscrit dans la foulée de l'instauration du *Programme de développement professionnel des instructeurs en sécurité incendie* qui vise à améliorer et à maintenir le niveau d'enseignement des cours de l'ÉNPO.

Une formation de qualité

Le *Guide de l'instructeur* a été élaboré dans le but d'aider les instructeurs à donner une formation de qualité et significative. L'objectif du cours est présenté dans le Guide sous forme de compétence à développer. L'instructeur de l'ÉNPO a la responsabilité de tout mettre en œuvre afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, de développer les habiletés motrices ou intellectuelles et d'adopter les attitudes qui composent la compétence.

S'impliquer en formation

Comme une compétence se développe principalement dans l'action, l'élève doit s'impliquer activement dans sa formation tandis que l'instructeur doit agir comme un facilitateur des apprentissages. Le *Guide* tient compte de cette stratégie en distinguant clairement le rôle de l'élève (qui a la responsabilité d'apprendre) de celui de l'instructeur (qui a la responsabilité d'enseigner). Ainsi, le *Guide* recommande des exercices qui devront être réalisés par les élèves et propose à l'instructeur

des actions qui lui permettront de faciliter le développement de la compétence.

De nouvelles activités d'apprentissage

Toutes les suggestions concernant l'enseignement et l'apprentissage sont regroupées dans un «tableau de planification pédagogique» qui élabore, pour chaque élément de la compétence, les objectifs et les contenus reliés à cet élément, les activités que l'instructeur doit effectuer pour enseigner, les activités théoriques ou pratiques que l'élève doit effectuer pour apprendre ainsi que les activités d'évaluation qui permettent de vérifier le niveau d'acquisition des connaissances ou des habiletés.

Les activités d'apprentissage énoncées dans le tableau sont présentées de manière plus détaillée dans des fiches qui présentent des données utiles pour leur réalisation ainsi que des feuilles d'exercices à distribuer aux élèves. Des tests ou des fiches d'observation sont également fournis à l'instructeur dans le but de vérifier la qualité des apprentissages. Un tableau de compilation permet finalement de consigner les résultats des exercices.

En résumé, le *Guide de l'instructeur* se veut un outil qui encourage la professionnalisation de la fonction d'instructeur en proposant une démarche de formation structurée. L'instructeur y trouvera des activités d'enseignement et d'apprentissage variées qui sauront intéresser les élèves et faciliter l'atteinte de la compétence. ▣

Agent de recherche : une passion

Par Michel Sabourin, agent de recherche

La direction éditoriale de L'ÉCOLE EXPRESS m'a demandé de produire un court texte au sujet de la fonction d'agent de recherche, celle que j'occupe à l'École nationale des pompiers du Québec depuis dix ans.

Pour cette occasion, j'aimerais sortir des vieux sentiers battus qui présentent trop souvent une description « fonctionnarisée » de ce poste, une description du genre : sous l'autorité de, est responsable de, travaille en collaboration et le sempiternel « il accomplit toute autre tâche qui lui est confiée par son supérieur ». Je souhaite plutôt partager avec vous un peu de mon vécu qui, au cours de ces dix dernières années, m'a donné la chance de travailler sur des dossiers emballants et de rencontrer et apprécier des gens dynamiques pour qui la mise en valeur du professionnalisme chez les pompiers était et est toujours un souci bien ancré dans leurs valeurs les plus profondes.

Mais que diable allait-il faire dans cette galère?

À la création de l'École, à l'automne 2000, tout était encore sur la table, sur la table du ministre s'entend. Les demandes et les plaintes y comprises. La Loi sur la sécurité incendie venait de voir

le jour et beaucoup d'appréhension se manifestait relativement à cette nouvelle « école » qui y était dépeinte. La montée de boucliers venait tant du milieu scolaire qui craignait cette arrivée que des municipalités. Elles se voyaient contraintes à mettre en place une nouvelle façon de faire les choses en sécurité incendie, à mettre de côté l'idée qu'il y avait au Québec deux classes de pompiers : celles des grandes villes et les autres (sous-entendant que les autres en question n'étaient pas tenus à la même rigueur, au même professionnalisme).

C'est à cette période que j'ai commencé mon travail d'agent de recherche pour l'ÉNPO. Il y avait beaucoup de pain sur la planche (et beaucoup de couteaux tirés); il fallait souvent marcher sur des œufs pour éviter la déconfiture. À ce moment, la formation offerte depuis plusieurs années aux pompiers, volontaires ou à temps partiel, s'appuyait sur celle offerte aux étudiants du programme d'études « Intervention en sécurité incendie ». Elle comprenait la formation des neuf premiers modules de ce programme, soit 375 heures de cours théoriques entremêlées de « pratiques ». Une grande partie des récriminations d'alors venaient du coût élevé que représentait cette formation.



Mon premier mandat fut donc de rechercher et de trouver une nouvelle façon de faire pour transmettre la formation requise pour les pompiers. C'est ainsi que j'ai proposé le programme Pompier I avec une nouvelle approche « AMIE » qui faisait passer le nombre d'heures de formation de 375 à environ 250 heures. À ce moment, je travaillais en étroite collaboration avec madame Christiane Gendron, une conseillère pédagogique aguerrie qui avait occupé cette fonction pendant de nombreuses années à l'IPIQ. Ensemble, nous avons eu la chance de rencontrer dans diverses régions du Québec des pompiers et des officiers qui nous ont appuyés afin de produire un programme à la hauteur des attentes du milieu.

Ce premier programme de l'École fut suivi de plusieurs autres et chaque fois, j'ai eu à collaborer à leur conception, parfois à en proposer la forme et le contenu et toujours à en valider la pertinence et l'à-propos.

Inutile de vous souligner la grande fébrilité qui régnait à l'École à ce moment. Tout était à faire et la petite équipe d'alors en avait plein les bras. Il fallait tout à la fois concevoir des programmes et des activités d'apprentissage, encadrer les concepteurs qui venaient nous assister, valider les contenus et développer des outils d'évaluation pour constituer des banques de questions.

S'approprier la mission de l'École qui est de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante, etc.

Dans le but d'arrimer la formation offerte à tous les pompiers du Québec sur des bases solides, la direction de l'ÉNPNQ prit dès le départ deux décisions importantes. La première fut de retenir le contenu des normes de la NFPA, dont les exigences de performance au travail serviraient d'assises pour développer les profils de compétence des nouveaux programmes *Pompier I* et *Pompier II* et ceux des autres qui suivraient. La seconde, tout aussi importante, fut celle de s'associer à un organisme accrédité reconnu : l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC).

Avoir une plume affûtée

On me confia aussi la tâche de travailler de concert avec les traducteurs du Nouveau-Brunswick afin de produire une version française de la quatrième puis de la cinquième édition du manuel *Essentials of Fire Fighting* publié par l'IFSTA. Un agent de recherche doit avoir une grande facilité à écrire des documents techniques en utilisant un vocabulaire précis et exact. Une vérine à anneau, c'est une vérine à anneau, pas une sangle, pas un cordage, pas une élingue.

Représenter l'École au sein de divers comités

Mes fonctions m'ont aussi permis d'être membre de divers comités provinciaux chapeautés par le MSP et des deux comités mis en place par l'APSAM (pompiers à temps plein, pompiers à temps partiel). En plus de représenter l'École à ces comités, j'ai participé à divers colloques, congrès et ateliers organisés par l'ACSIQ, la CSST et j'ai eu le plaisir de me rendre au fameux colloque américain du FDIC. Chaque fois, j'ai appris de nouvelles choses, et surtout, j'ai eu l'occasion de côtoyer des gens sympathiques et chaleureux. Être agent de recherche à l'École demande qu'on soit un bon communicateur et un représentant aux manières soignées, capable de juger de la teneur de ses propos.

Être un rat de bibliothèque et ne pas craindre de fouiller et questionner le savoir entourant le domaine de la prévention et du combat des incendies.

Même si le milieu de la sécurité incendie est assez conservateur (après tout, n'est-on pas encore à découvrir les vertus des émulseurs de classe A), être un agent de recherche à l'ÉNPNQ implique forcément qu'il faut avoir un goût très prononcé pour la lecture et la recherche dans les livres, les périodiques, les normes souvent écrits en langue anglaise. Il faut aussi être capable d'utiliser divers moteurs de recherche informatiques pour trouver des réponses à plusieurs questions venant d'un peu partout et à propos de sujets tout aussi variés que : Pourquoi les camions d'incendie sont-ils peints en rouge? Mon fils souffre de daltonisme, peut-il être pompier? Quel est le rapport entre la circonférence d'un cercle, son rayon et sa superficie? Et pi (pardon) puis, une foule d'autres questions reflées qui surprennent et amènent à revoir les notions et les concepts.



L'excellence par l'entraînement

Disponibles à la eboutique :
www.ecoledespompiers.qc.ca



Dès janvier 2011!



La sécurité incendie au Québec,
l'affaire de tous!



Bientôt, une autre phase des activités de l'École verra le jour : l'homologation des programmes de formation offerts par des écoles ou des organismes et destinés à préparer les pompiers et les autres personnes impliquées dans le milieu de la sécurité à intervenir dans des situations complexes de sauvetage. Pour cela, il faut d'abord préparer les profils de compétence à partir des normes de la NFPA, consulter les exigences et les façons de faire adoptées par les équipes de sauvetage de divers pays, etc. Ce sont là des tâches faites sur mesure pour un agent de recherche.

En résumé, depuis dix ans, bien de l'eau a coulé sous les ponts, mais je suis toujours persuadé qu'être un agent de recherche à l'École nationale des pompiers du Québec, c'est un travail fascinant. Il permet de côtoyer une équipe de gens enthousiastes qui croient que le métier de pompier est de plus en plus diversifié, complexe et dangereux et qu'il exige de ceux qui l'exercent, qu'ils soient des professionnels compétents et fiers d'être ce qu'ils sont : les

champions de la prévention, de la sécurité incendie et de l'aide aux citoyens en détresse partout sur le territoire du Québec.

Enfin, pour les puristes, voici la description de tâches plus officielle de l'agent de recherche :

« Sous l'autorité du directeur des opérations, l'agent de recherche exerce des fonctions de conception, de préparation et de mise en œuvre des programmes de formation et des activités de perfectionnement. Il fournit une expertise quant au contenu tant des programmes de formation que des épreuves de qualification professionnelle. Il exerce des fonctions de conseil auprès de la direction et d'assistance auprès des instructeurs et des autres professionnels quant au contenu des programmes de formation et des activités de perfectionnement et aux exigences de qualifications professionnelles. »

Merci. ✎

Prix national en matière de formation en sécurité incendie

Par Claude Beauchamp, directeur des opérations



Dans le cadre des activités de son dixième anniversaire, l'École a annoncé, à la fin de l'automne dernier, la création d'un nouveau prix national destiné à souligner l'excellence en formation en sécurité incendie : le *Prix national en matière de formation en sécurité incendie*.

Ce prix octroyé par l'École reconnaît les efforts déployés en formation des intervenants en sécurité incendie par une personne, un groupe, une municipalité, une entreprise, un organisme public ou parapublic à but non lucratif ou communautaire, à l'exception des organisations gouvernementales.

Il existe trois catégories de prix : service de sécurité incendie, gestionnaire de formation et instructeur.

Service de sécurité incendie

Hommage à un service de sécurité incendie qui s'est distingué par son engagement exceptionnel dans la formation de son personnel en sécurité incendie.

Gestionnaire de formation

Hommage à une municipalité, à une entreprise ou à un organisme qui s'est distingué par son engagement exceptionnel à promouvoir la formation à sa clientèle.

Instructeur

Hommage à une personne qui s'est distinguée par son engagement exceptionnel dans la qualité de la formation au sein de son organisation.

Conditions d'admissibilité

Une personne, un groupe, une municipalité, une entreprise, à l'exception des organisations gouvernementales, peut soumettre sa candidature ou en proposer une autre. Les personnes ou groupes qui soumettent une candidature doivent résider au Québec. Les candidats potentiels doivent avoir leur adresse professionnelle au Québec. Les membres du jury ne peuvent pas soumettre de candidature.

Activités ou réalisations

Les activités ou réalisations présentées doivent contribuer, à la réduction des pertes de vie et de biens causés par l'incendie sur le territoire québécois ainsi qu'à la promotion de la santé et de la sécurité au travail des pompières et des pompiers. Les activités doivent avoir été réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant l'année de candidature. Une seule mise en candidature peut être déposée par le ou les postulants.

Évaluation

Les candidatures sont évaluées par un jury indépendant composé de personnes provenant d'organismes publics et parapublics. L'École détermine la composition du jury. L'École se réserve le droit de ne pas octroyer un prix selon la pertinence des candidatures proposées.

Cérémonie

La remise des prix aura lieu lors du congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec. La période de candidature prendra fin le 1er mars de chaque année.

Formulaires de participation

Les formulaires de participation sont accessibles par l'entremise du site Internet de l'École. ✎



Bien comprendre les sauvetages techniques

Par Christian Grand'Maison, coordonnateur de programmes

Dans L'ÉCOLE EXPRESS de décembre 2010, nous avons introduit le dossier des sauvetages techniques en exposant brièvement les objectifs des principales normes de qualification (NFPA 1006) et d'organisation (NFPA 1670). Dans la présente édition, l'accent sera mis sur la structure ainsi que le contenu de la norme NFPA 1006 : *Norme de qualification professionnelle pour les sauveteurs techniques*.

Comme toute norme de qualification professionnelle, la norme NFPA 1006 est élaborée à partir d'exigences de performance au travail. Il s'agit d'une instruction écrite, décrivant une tâche précise pour un travail, établissant la liste des items nécessaires pour compléter cette tâche et définissant les résultats mesurables ou observables ainsi que les secteurs d'évaluation pour cette tâche précise.

La norme NFPA 1006 établit les exigences minimales de performance au travail pour le personnel des services de sécurité incendie ainsi que tout autre personnel d'intervention d'urgence qui effectue des opérations de sauvetage technique. Cette norme vient déterminer les connaissances et habiletés que des individus doivent détenir pour réaliser les tâches relatives à une spécialité.

Le tableau ci-dessous nous montre la structure de la norme NFPA 1006 dans son ensemble. Celle-ci se divise en 18 chapitres, excluant les annexes.

Chapitre	Description
1	Administration : portée, but et application
2	Publications citées en référence
3	Définitions
4	Exigences d'admission et exigences relatives à la qualification professionnelle
5	Exigences générales de performance au travail pour tous les sauveteurs techniques
6 à 18	Exigences de performance au travail pour les niveaux I et II selon le type de spécialité

Au chapitre 4, il est stipulé que la qualification est spécifique à un secteur précis. Pour les qualifications, un sauveteur doit effectuer toutes les exigences de performance au travail du Chapitre 5 et, par la suite, toutes les exigences de performance au travail d'au moins un niveau d'un secteur spécialisé (Chapitre 6 à 18). Les sauveteurs techniques sont identifiés selon le domaine de spécialité et le niveau de qualification tels que sauveteur à la corde de niveau I, sauveteur en espaces clos de niveau II, etc.

Niveau I

Ce niveau s'applique aux individus qui détectent les dangers, utilisent de l'équipement et appliquent des techniques

limitées, précisées par la norme pour effectuer des opérations de sauvetage technique.

Niveau II

Ce niveau s'applique aux individus qui détectent les dangers, utilisent de l'équipement et appliquent des techniques avancées précisées par la norme pour effectuer des opérations de sauvetage technique.

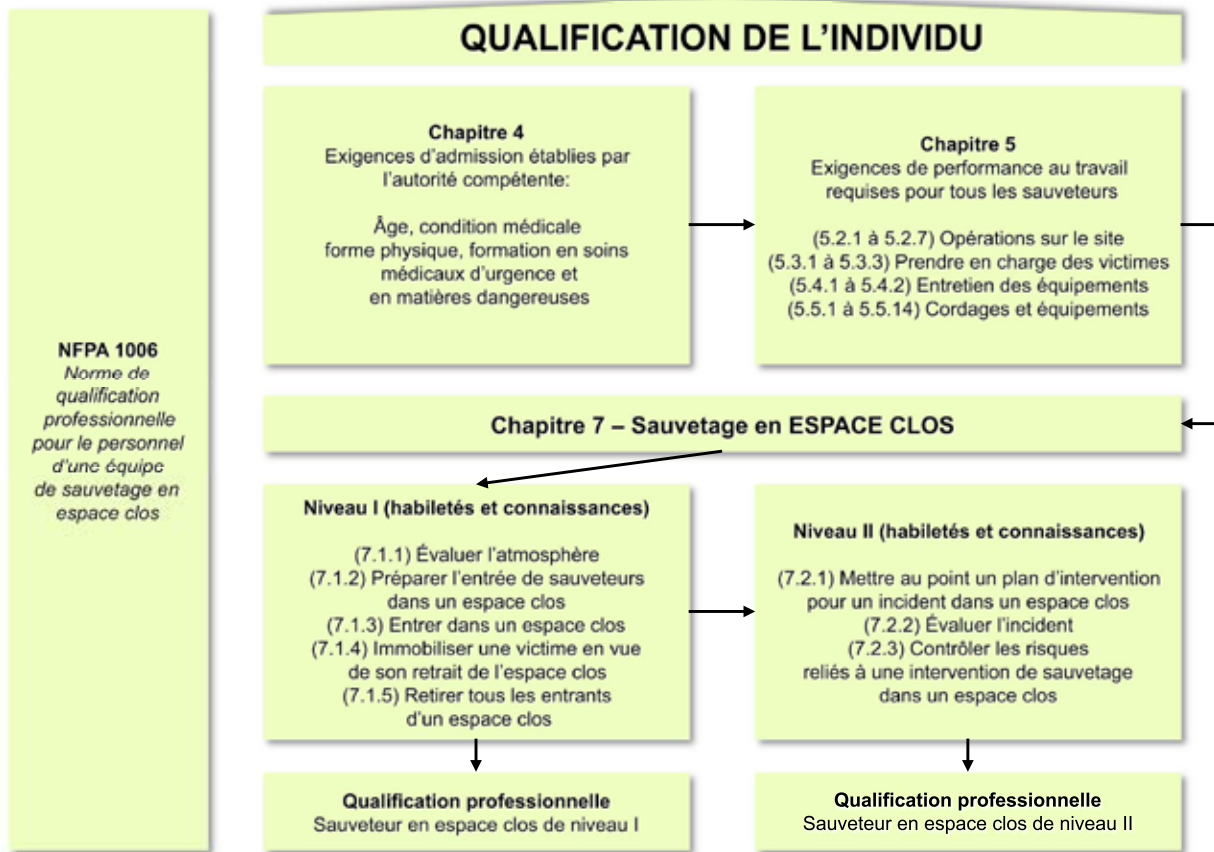
En ce qui a trait au chapitre 5, celui-ci définit les exigences de performance au travail nécessaires à tous les sauveteurs techniques en matière d'opérations sur le site, de la prise en charge des victimes, d'entretien des équipements et de manipulation des cordages. Le sauveteur doit absolument avoir été qualifié selon ces exigences avant de l'être au niveau de l'une des spécialités énoncées dans les chapitres 6 à 18.

Les chapitres 6 à 18 définissent les exigences de performance au travail nécessaires pour chaque spécialité. Ainsi, chacun des chapitres est divisé en deux parties : la première définit les exigences pour un sauveteur de niveau I alors que la deuxième partie fait de même pour le sauveteur de niveau II.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des différentes spécialités mentionnées dans la norme NFPA 1006.

Chapitre	Description
6	Sauvetage à la corde
7	Espace clos
8	Sauvetage dans une tranchée
9	Effondrement de structure
10	Désincarcération
11	Sauvetage à la surface d'un plan d'eau
12	Sauvetage en eaux vives (rapides)
13	Sauvetage en plongée
14	Sauvetage sur glace
15	Sauvetage en milieu marin dans les zones de déferlement
16	Sauvetage en milieu sauvage
17	Sauvetage dans les mines et les tunnels
18	Sauvetage dans une caverne

Dans le bulletin précédent, nous avons élaboré un schéma dressant l'ensemble du processus d'organisation d'une équipe en espace clos. Nous poursuivons dans la même optique en détaillant la partie supérieure de ce schéma qui traite de la qualification de l'individu.



En conclusion, la qualification d'un sauveteur est un processus complexe qui demande du temps et de l'investissement. Il ne faut également pas oublier qu'en plus des membres du personnel, une organisation se doit de respecter certaines exigences en fonction du niveau de service à offrir à la population. Ce sera

d'ailleurs le sujet de notre prochain article : la norme NFPA 1670. Pour toutes questions relatives à la qualification professionnelle en sauvetage technique, n'hésitez pas à contacter le personnel de l'École. ☒

L'ÉCOLE EXPRESS • Édition de février 2011

Rédaction : Michel Richer, directeur général; Claude Beauchamp, directeur des opérations; Stephen Valade, registraire; Christian Grand'Maison, coordonnateur de programmes; Marc Plamondon, coordonnateur de programmes; Claudine Dupré, conseillère pédagogique; Michel Sabourin, agent de recherche

Infographie et mise en page : DocZones

Révision : Claudine Dupré

© École nationale des pompiers du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

2800, boul. Saint-Martin Ouest, Local 3.08, Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : 450 680-6800 Télécopieur : 450 680-6818

Sans frais : 1 866 680-3677

Portail de services : www.ecoledespompier.qc.ca



Si vous devez imprimer ce document, pensez vert!



École nationale des pompiers

Québec

